Gouvernement français

**Commentaires du gouvernement français sur les recommandations de la piste de travail 2 – première consultation publique**

**1. La diversité est au cœur de la légitimité de l’ICANN et de sa redevabilité en tant qu’instance mondiale**

La France se félicite que l’objectif d’amélioration de la diversité, conformément à ses propositions lors des travaux de la piste de travail 1 (ci-après « workstream 1 » ou « WS1 »), soit mis au cœur des travaux du groupe multipartite et que la question de la représentativité de l’ICANN constitue désormais un enjeu prioritaire. Dès la WS1, la France a milité avec plusieurs autres parties prenantes pour que la question de la diversité soit une priorité au sein de la mise en place des mécanismes de redevabilité de l’ICANN.

Le gouvernement français souhaite tout d’abord souligner que l’amélioration de la diversité au sein de l’ICANN fait partie intégrante de sa légitimité et de sa redevabilité envers la communauté Internet. En effet, l’ICANN ne parviendra pas à devenir une organisation véritablement mondiale représentant tous les utilisateurs d'Internet dans le monde sans modifier sa composition vers plus de diversité.

Or, les différentes statistiques disponibles démontrent que l’ICANN souffre de nombreux déséquilibres. Aujourd'hui, plus des deux tiers des internautes vivent dans les pays en développement. Cependant, le fonctionnement actuel de l'ICANN manque encore de diversité, en particulier au niveau de la direction. L'année dernière, une étude de l'AFNIC[[1]](#footnote-1) a montré que les dirigeants de l'ICANN sont majoritairement nord-américains (40%), anglophones (66%), masculins (76%) et issus du monde des affaires (80%). Les anglophones, les femmes, les personnes originaires d'autres régions (Europe, Afrique, Amérique du Sud, Asie ...) et les représentants de la société civile et des gouvernements sont donc sous-représentés. Plus récemment, l’étude récente menée par l’ICANN sur la diversité de genre et la participation au sein de la communauté[[2]](#footnote-2) a démontré que 66% des femmes estiment que la culture de la communauté de l’ICANN est dominée par les hommes et 69% des personnes interrogées conviennent que la communauté devrait en faire plus pour accroître la diversité.

Dès le lancement de la WS2 à la 56ème rencontre de l’ICANN à Helsinki, le gouvernement français – ainsi que de nombreuses parties prenantes de la communauté – a proposé de mettre la diversité au cœur des priorités de cette seconde phase de réforme en proposant des engagements explicites et concrets, notamment à travers une stratégie de long terme menée par une instance dédiée[[3]](#footnote-3).

**2. Les propositions du sous-groupe diversité contiennent plusieurs avancées**

Le gouvernement français souhaite tout d’abord saluer les efforts du sous-groupe en charge de la diversité depuis le lancement en juin 2016 des travaux de la seconde piste de travail. Le rapport de recommandation du sous-groupe propose plusieurs avancées.

Premièrement, une définition multidimensionnelle de la diversité a pu être établie prenant en compte à la fois les critères de représentation géographique et régionale, la langue, le genre, l’âge mais également des éléments liés à la condition physique et aux composantes de la communauté (recommandation 1 et 4). Cette définition large de la diversité permettra d’appréhender la complexité de ce phénomène et d’inclure toutes les situations.

Deuxièmement, la recommandation de mesurer la diversité à travers des chiffres actualisés, complets et publiés constitue également un pas positif (recommandations 2). En particulier, les recommandations 3 et 4 qui proposent que chaque SO / AC établisse une évaluation propre par rapport aux critères de diversité et publie un rapport annuel permettra de mieux identifier au sein des composantes de la communauté les actions prioritaires. Cette approche qui encourage chaque AC / SO à prendre des mesures et à concevoir des stratégies pour devenir plus diversifiés (recommandation 5) permettra à l'ICANN, dans son ensemble, d’élaborer une politique de diversité cohérente.

Troisièmement, la mise en place d’un dispositif spécifique de requêtes des membres de la communauté pour leur permettre d’adresser toutes questions sur les mesures prises par l’ICANN en matière de diversité est un progrès.

Ces avancées doivent toutefois être complétées afin d’établir une politique structurelle et ambitieuse de diversité.

**3. Toutefois, afin d’établir une politique structurelle et ambitieuse de diversité, une instance dédiée est indispensable**

Le gouvernement français *craint que le manque de supervision globale ne nuise à la mise en place d’une politique de diversité cohérente et de long terme*. En effet, dans la mesure où le rapport recommande que chaque SO/AC identifie ses propres objectifs et élabore sa propre stratégie en matière de diversité, le risque de fragmentation et de mesures contradictoires entre les différents SO/AC peut nuire au pilotage de la politique de diversité dans son ensemble si aucune instance de supervision au niveau de l’ICANN dans son ensemble n’existe.

Ainsi, le gouvernement français, ainsi que de nombreux membres de la communauté, demeurent convaincus de la nécessité de mettre en place une *instance dédiée indépendante de supervision de la politique globale de diversité* comme cela est évoqué dans la recommandation 8 du rapport. En effet, des membres du sous-groupe ont proposé de créer un bureau pour la diversité au sein de l'ICANN à l’image de nombreuses organisations publiques et privées dans le monde qui ont choisi cette voie. Certains membres du sous-groupe se sont opposés à la création du bureau de la diversité en arguant d’une part, qu’une telle instance engendrerait des coûts financiers et, d’autre part, que cette compétence relevait du personnel de l’ICANN.

Pourtant, le gouvernement français pense que seule une entité autonome et dédiée, quelle que soit son appellation (bureau, groupe consultatif…etc.), est en mesure de conduire avec efficacité et indépendance une politique de diversité ambitieuse car les membres de cette entité seront transparents et non liés à un groupe ou au personnel de l’ICANN. En effet, il est indispensable que la structure en charge de la politique de diversité soit indépendante pour se prémunir de tout conflit d’intérêt.

Si un bureau dédié au sein de l'ICANN est toujours la meilleure voie pour le gouvernement français et nombreux membres de la communauté, il est indispensable, dans un esprit constructif, d’avancer sur d’autres possibilités sur la forme, et non sur le principe, que pourrait prendre cette structure comme celle de créer un groupe consultatif sur la diversité au sein de l'Ombudsman de l’ICANN qui est d’ores et déjà une instance neutre et indépendante.

1. <https://www.afnic.fr/en/about-afnic/news/general-news/9961/show/afnic-reveals-figures-on-diversity-within-icann-1.html> [↑](#footnote-ref-1)
2. https://www.icann.org/fr/system/files/files/gender-survey-complete-11oct17-fr.pdf [↑](#footnote-ref-2)
3. https://community.icann.org/display/WEIA/Diversity [↑](#footnote-ref-3)